

Broyage individuel



SMICTOM Sud-Est 35 (Ille-et-Vilaine)

28 rue Pierre et Marie Curie

35500 Vitré

[Voir le site internet](#)

Olivier Hasle

o.hasle@smictom-sudest35.fr

Auteur :

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

LE SMICTOM SUD EST 35 compte près de 125 000 habitants répartis sur 70 communes. Le territoire est majoritairement rural. Plus de 10 000 tonnes de déchets verts sont collectés par an sur les 12 déchèteries. Ponctuellement des distributions de composteurs sont organisées avec des formations sur le compostage. Les usagers sont de plus en plus demandeurs d'informations sur le broyage. D'autre part, quelques enseignes de motoculture font de la location de broyeurs à végétaux sur le territoire. Le SMICTOM SUD EST a souhaité soutenir financièrement les locations de broyeurs à hauteur de 50%. Chaque foyer peut ainsi bénéficier de cette réduction 2 fois par an chez les loueurs signataires de la convention.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Aujourd'hui, l'objectif du SMICTOM SUD EST 35 est de promouvoir le broyage des déchets verts et de communiquer sur leur valorisation en paillage ou en compostage.

Le premier objectif est de permettre aux usagers de valoriser leurs branchages à domicile en paillage ou en compostage, complétant ainsi toute la démarche mise en place sur le compostage. Le second objectif est de désengorger les déchèteries dont l'affluence est de plus en plus importante notamment pour des dépôts de déchets verts.

Résultats quantitatifs

L'action a démarré en novembre 2013. Six enseignes réparties sur tout le territoire sont lancées dans la démarche.

Voici les **résultats (oct. 2013 à oct. 2014)** des enquêtes de satisfaction envoyées à chaque particulier qui loue un broyeur via notre opération.

A la fin de la 1ère année, le syndicat a reçu 263 demandes de bons de réservation par les usagers. Seulement 135 ont réellement emprunté un broyeur. Soit un pourcentage d'utilisation réelle des bons de 51%.

Pour évaluer la satisfaction des usagers qui ont bénéficiés de ce service, il a été envoyé 136 enquêtes. Nous avons reçu 60 résultats (taux de réponse de 44%).

Vos pratiques avant le lancement de l'opération du SMICTOM :

Ce 1er bilan a fait ressortir que 67% des personnes qui ont loué un broyeur, pratiquaient le broyage pour la 1ère fois. Jusqu'alors ils déposaient en majorité leurs déchets verts en déchèterie (57% - en moyenne 9 fois par an) ou faisaient du compostage en tas

(42%).

Ces usagers possèdent en majorité des haies bocagères (57%). Les périodes les plus utilisées pour pratiquer le broyage sont de mars à juin et de septembre à novembre.

Le broyage et l'utilisation du broyat :

La majorité des utilisateurs ont broyé des branchages, tailles de haies ou du bois (90%). Pour les autres, les proportions sont similaires avec des résineux (sapins, thuyas) et des palmes, lauriers, troènes.

65% n'ont pas eu de difficultés pour utiliser le broyeur. Pour les 35% restants, il s'agit d'appareils pas suffisamment performants pour les travaux à réaliser, d'un appareil qui n'était pas entretenu, ou encore d'un appareil en panne (donc se reporter sur un autre broyeur).

La quasi-totalité des personnes ont valorisé le broyat en pratiquant le paillage, et étaient satisfait de sa qualité. Ils ont en moyenne obtenu 18 brouettes de broyat, soit environ 2 m³. 75% ont utilisé la totalité du broyat, et quelques-uns seraient prêts à donner le surplus obtenu.

Ce sont donc environ **500 m³ de broyat évités en déchèteries sur l'année 1 d'opération**. Cela nous a permis de mettre en évidence, un coût un peu plus élevé à la tonne, pour le traitement de ces déchets verts (comparés au DV habituellement traités en déchèteries). Mais aussi l'intérêt de former les habitants à cette pratique de réduction et de valorisation de leurs déchets verts sur place.

C'est pourquoi ces résultats ont permis aux élus du groupe de travail de faire perdurer le dispositif dans les mêmes conditions (1 journée de location, ou 2 demi-journées, par foyer, par an), et ainsi de signer de nouvelles conventions pour l'année 2015.

Résultats qualitatifs

La location du broyeur :

Les habitants ont connu l'opération via l'écho du tri, les bulletins municipaux, le site internet du SMICTOM et le bouche à oreilles. La demande de bon de réduction a été simple.

Les loueurs qui ont le plus été sollicités sont Espace Emeraude (Vitré) et Cycles Giboire (Châteaugiron). Pour les autres cela reste dans la même proportion.

Les 3/4 des personnes ont loué le broyeur pour une demi-journée. Les échanges avec les loueurs ont été bons (explications pour l'utilisation du broyeur suffisantes et bien comprises).

Le broyage et l'utilisation du broyat

La majorité des utilisateurs ont broyé des branchages, tailles de haies ou du bois (90%). Pour les autres, les proportions sont similaires avec des résineux (sapins, thuyas) et des palmes, lauriers, troènes.

65% n'ont pas eu de difficultés pour utiliser le broyeur. Pour les 35% restants, il s'agit d'appareils pas suffisamment performants pour les travaux à réaliser, d'un appareil qui n'était pas entretenu, ou encore d'un appareil en panne (donc se reporter sur un autre broyeur).

La quasi-totalité des personnes ont valorisé le broyat en pratiquant le paillage, et étaient satisfait de sa qualité. Ils ont en moyenne obtenu 18 brouettes de broyat, soit environ 2 m³. 75% ont utilisé la totalité du broyat, et quelques-uns seraient prêts à donner le surplus obtenu.

Satisfaction générale

Globalement la majorité (53%) ont été satisfaits de la qualité du service de location du broyeur et y participeraient à nouveau l'année prochaine (83%).

Quelques personnes ont demandé à ce qu'il soit précisé plus d'informations "en général sur le broyage", par exemple : comment stocker, mieux utiliser le broyat, ou encore quels types de déchets broyer. Pour ce qui est des loueurs, il a été noté de prévenir quand le broyeur réservé est en panne, de préciser lors de la réservation quels types de matériels sont mis en location chez chaque loueur. Certains ont fait la demande d'avoir un broyeur plus puissant pour les gros travaux (après abattage par exemple), ou encore d'étendre le dispositif et de pouvoir bénéficier de 2 journées par foyer (soit 4 demi-journées par an).

En plus de ces résultats venus de la part des habitants, **nous avons évalué les loueurs** selon plusieurs critères.

L'ensemble des loueurs sont satisfaits de l'opération. Pour certains cela leur a permis de créer un nouveau service, pour d'autres elle a développé les locations.

Le « bémol » chez certains loueurs fut l'entretien régulier du broyeur. Cela nous a permis de mieux le rappeler lors de la signature de la nouvelle convention.

D'autres ont pu relever un fort travail d'information et de communication avec les clients, pour ainsi mieux choisir l'outil adapté en fonction des travaux à réaliser.

MISE EN OEUVRE

Planning

En 2013 un questionnaire est soumis aux acheteurs de composteurs de 2012 et a mis en évidence une attente des usagers sur le broyage

Un groupe de travail en interne a été mis en place avec le vice président en charge de prévention des déchets, le vice président en charge des déchèteries et le vice président en charge des déchets verts. Une association environnementale active sur le territoire est également intégrée. Le groupe de travail s'est réuni plusieurs fois entre avril 2013 et août 2013 afin d'étudier ce que faisaient les collectivités voisines (Smictom des Forêts, Smictom de Tinténiac), de comparer et de voir ce qu'il était possible de mettre en place sur notre territoire.

Après présentation en bureau syndical, les vice-présidents ont choisi la mise en place des bons de réductions, validée en octobre par le comité syndical.

Les loueurs du territoire ont donc été équipés en présentoirs et plaquettes du projet et des avantages du broyage (paillage, compostage). Une info presse a été diffusée début novembre.

La durée des conventions signées actuellement avec les enseignes de motoculture est d'un an.

Moyens humains

3 vice-présidents du syndicat, un technicien du syndicat et deux référents d'une association environnementale qui ont apporté un conseil technique important lors du montage de l'opération.

Depuis cela mobilise l'animatrice prévention une fois par semaine pour la partie administrative et le suivi des demandes.

Moyens financiers

Le coût pour le Syndicat au 22/10/2014 :

132 locations facturées, pour un montant global de 4420,89 € TTC.

Il faut y rajouter pour les 6 premiers mois de l'année 2015,

les 102 locations facturées (pour 184 demandes de bons de réduction), pour un montant de 4 691,50 €.

Moyens techniques

L'utilisateur remplit un formulaire sur notre site Internet et reçoit un code de réduction.

Cette action alimente un fichier partagé entre le syndicat et les loueurs.

L'utilisateur contacte par la suite le loueur pour fixer la date de location.

Lorsqu'il vient chercher le matériel, il présente son code de réduction et un justificatif de domicile.

Le loueur complète le fichier partagé.

En fin de mois, le loueur envoie au syndicat le montant total des bons de réduction collectés ainsi que les justificatifs de domicile.

Le fichier partagé permet au syndicat de suivre et de contrôler les locations.

Partenaires mobilisés

Les enseignes de motoculture du territoire et l'association environnementale "Vivre à Argentré" dont les connaissances techniques ont été importantes

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette action est reproductible sur d'autres collectivités ayant des enseignes de motoculture sur son territoire ou loueurs de matériel.

Le travail administratif est relativement simple : 1 facture mensuelle par loueur, l'utilisateur n'a qu'une démarche à faire.

Développement de l'activité économique locale.

Formation des usagers à cette pratique (réduction des déchets et paillage).

Difficultés rencontrées

L'utilisateur télécharge lui-même le bon de réduction qui lui est envoyé avec un numéro de référence unique. Le bon est valable jusqu'à la fin de la convention. La réduction est immédiate. Le loueur facture le syndicat en fin de mois. Le travail administratif lié à l'action pour le syndicat est relativement faible, contrairement par exemple à de la subvention sur facture pour chaque location. Ceci est un avantage important pour ce type d'action.

Recommandations éventuelles

Rencontrer les collectivités ayant déjà lancées une action sur le broyage des déchets afin d'adopter la plus adaptée au territoire concerné.

Nécessaire de relancer certains loueurs concernant l'entretien régulier des broyeurs, l'envoi des factures au fur et à mesure, les prix fixés dans la convention.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | BROYEUR | MENAGE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Véronique MARIE

veronique.marie@ademe.fr

Direction régionale Bretagne